



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3793

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Plan climat air énergie territorial (PCAET) - Cadrage d'une démarche finances et climat - Attribution d'une subvention à l'association Institute for Climat and Economics (I4CE) - Mobilisation des acteurs bancaires pour une démarche de financement vert et social**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

Conseil du 30 septembre 2019**Délibération n° 2019-3793**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Plan climat air énergie territorial (PCAET) - Cadrage d'une démarche finances et climat - Attribution d'une subvention à l'association Institute for Climate and Economics (I4CE) - Mobilisation des acteurs bancaires pour une démarche de financement vert et social**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil n° 2012-2754 du 13 février 2012, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé son 1^{er} plan climat énergie territorial (PCET).

Par délibération du Conseil n° 2018-3044 du 17 septembre 2018, la Métropole de Lyon a souhaité s'engager contre les investissements fossiles, notamment, en intégrant des critères environnementaux et sociaux à ses mécanismes de financement.

Par délibération du Conseil n° 2018-3187 du 10 décembre 2018, la Métropole a approuvé la gestion de la dette de la collectivité. Le débat d'orientation budgétaire porte également une attention particulière à la mise en avant de critères environnementaux et sociaux dans les offres de financement proposées à la collectivité.

Par délibération du Conseil n° 2019-3489 du 13 mai 2019, la Métropole a approuvé son schéma directeur des énergies (SDE), dont l'action n° 125 propose de consolider une vision budgétaire de l'engagement de l'institution pour la transition énergétique.

I - Contexte

La Métropole est engagée dans une démarche de transition énergétique, climatique et d'amélioration de la qualité de l'air. Les actions engagées suite au 1^{er} plan climat énergie (2012), renforcées avec l'adoption du plan Oxygène (2016) et, plus récemment, avec l'adoption du SDE (2019) constituent un volet croissant des moyens affectés par la collectivité à cette transition.

S'engager sur des schémas et plans ambitieux est une chose, mais la Métropole ne réussira que si elle se donne les moyens de l'action. Afin de suivre et d'évaluer la pertinence des moyens alloués à ces politiques, il est nécessaire d'adopter une démarche globale d'analyse financière des efforts consentis pour les mener à bien. L'objectif premier est de vérifier que les engagements ambitieux de la collectivité en matière de transition énergétique sont suivis d'effets, de développer une vision prospective et dynamique pour orienter les décisions futures, et de rendre compte de manière régulière de cet engagement auprès des partenaires et citoyens du territoire. Au-delà de la mise en lumière dans son budget des actions positives, c'est bien l'ensemble des actions portées par la Métropole qu'il s'agit d'évaluer sous l'angle du climat et de la solidarité.

De plus, la diversité des offres de financement permet aujourd'hui à la Métropole d'envisager un financement responsable de ses projets. En effet, la Métropole peut se financer auprès des banques ou emprunter sur les marchés financiers : cela n'induit pas de risque supplémentaire et permet même de diversifier les sources de financement. Pour financer les projets nécessaires à la transition climatique et énergétique, la Métropole peut valoriser la dimension environnementale ou sociale de ses emprunts. Les investisseurs sont intéressés pour financer de tels projets et proposent des conditions de financement proches des financements actuels. En retour, ces investisseurs exigent un suivi précis des dépenses et des projets : la caractérisation de chaque ligne du budget métropolitain en fonction de critères environnementaux est une étape nécessaire.

II - La Métropole s'engage

Afin de répondre à ces enjeux de manière opérationnelle, plusieurs actions sont proposées.

1° - Développer une analyse budgétaire autour des enjeux environnementaux et sociaux

Pour identifier les lignes du budget pouvant être valorisées sous cet angle, il est proposé de mettre en place, au sein du système de comptabilité, un "axe analytique" dédié pour les prochains exercices budgétaires. Cette action constitue la 1^{ère} étape permettant de cibler les dépenses affectées à la transition énergétique, climatique, d'amélioration de la qualité de l'air et de solidarité. Ces dépenses sont en effet transversales aux différentes politiques publiques de la Métropole (mobilité, amélioration de l'habitat, patrimoine, éducation, développement économique, etc.). Cette 1^{ère} action concerne donc l'organisation interne de la Métropole.

2° - Contribuer à la construction d'un référentiel "finances & climat" pour les collectivités

Il s'agit de construire et de mettre en place un cadre d'évaluation budgétaire "climat" partagé au niveau national, aux côtés de l'I4CE et d'autres collectivités (cf. III). Sur la base de ce travail, la Métropole sera en mesure d'intégrer de manière durable ce référentiel budgétaire en l'adaptant à ses spécificités, afin de faciliter l'identification des potentiels financements en lien avec cette problématique. Les actions 1 et 2 ont vocation à se nourrir l'une l'autre de manière itérative.

3° - Diversifier les financements de la Métropole avec des critères de responsabilité sociétale

Dès 2019, la Métropole proposera de premiers projets à financer auprès d'investisseurs locaux ou nationaux qui exigent une responsabilité sociale ou environnementale. Les projets ciblés dans un 1^{er} temps seront choisis par le prisme du PCET parmi les thématiques suivantes : développement des mobilités actives, aide à l'éco rénovation de l'habitat, développement de la "ville perméable" et de la canopée urbaine, protection de la ressource en eau, adaptation de l'agriculture, amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine de la Métropole, développement des énergies renouvelables et maîtrise de la demande en énergie, protection de la qualité de l'air, économie circulaire et prévention des déchets.

4° - Mobiliser le tissu local des financeurs

La Métropole souhaite mobiliser les acteurs financiers de son territoire de manière partenariale. Cette animation passera par l'organisation de temps d'échange collectifs, la sensibilisation, le partage d'expériences et de bonnes pratiques. Elle permettra concrètement de mettre en place un financement "vert" des projets identifiés (cf. action 3), mais aussi d'accompagner ses partenaires dans leurs réflexions sur le désinvestissement des énergies fossiles. Les actions 3 et 4 sont fortement liées.

5° - Signer le pacte finance-climat

Le collectif Climat 2020 pour un pacte finance-climat européen réunit aujourd'hui près de 40 000 signataires, citoyens de tous milieux, femmes et hommes politiques (270 députés), mais aussi des collectivités (près de 70), convaincus que l'Europe doit, de toute urgence, apporter une réponse claire et ambitieuse pour lutter contre le dérèglement climatique. Les signataires de cet appel demandent aux chefs d'État et de gouvernements européens de négocier un pacte finance-climat, qui assurerait, pour 30 ans, des financements à la hauteur des enjeux pour conduire la transition énergétique, à travers la création d'une banque européenne du climat et de la biodiversité, filiale de la Banque européenne d'investissement. La Métropole soutient cet appel qui réaffirme le rôle majeur des collectivités territoriales dans la mise en œuvre concrète de la transition énergétique et climatique au niveau local. Les moyens financiers européens doivent être à la hauteur des enjeux pour permettre des politiques volontaristes locales, appuyées par des moyens budgétaires dédiés.

III - Soutien à l'I4CE

L'I4CE est une association loi 1901 fondée par la Banque des territoires et l'Agence française de développement (AFD) en 2007. Son objet est de diffuser ou soutenir des projets de recherche sur "l'économie du climat et de la transition énergétique et écologique", grâce à l'animation d'ateliers et d'échanges et la production d'études.

L'I4CE anime, notamment, le club "villes, territoires, énergies et changement climatique (VITECC)" auquel participe régulièrement la Métropole depuis 2008.

Pour répondre au besoin croissant des collectivités de suivre leur budget "climat", l'I4CE lance en collaboration avec 5 collectivités (Métropoles de Lyon, Lille, Nantes, Strasbourg et Ville de Paris) et réseaux de collectivités (notamment France urbaine) un cadre d'évaluation climat de leurs budgets. Ce projet s'appuiera sur

les travaux réalisés par l'I4CE au niveau national et sur l'expertise des collectivités ayant déjà commencé à réaliser cet exercice. La Métropole valorisera, à ce titre, les actions décrites plus haut. Le projet se déroulera entre fin 2019 et fin 2020, la co-construction prendra la forme de groupes de travail réguliers entre les partenaires.

Le projet aboutira à la définition d'un cadre d'évaluation climat pour le budget des collectivités qui soit transparent, public, et largement partagé à travers différents réseaux en France, mais aussi potentiellement au niveau européen (Energy Cities, etc.) voire mondial (C40).

Ce cadre d'évaluation visera à analyser l'ensemble du budget d'une collectivité. Il permettra d'évaluer pour chaque ligne du budget si celle-ci est favorable au climat ("verte"), neutre ("gris") ou défavorable ("marron"). Dans un 1^{er} temps, l'étude s'intéressera aux actions "climat", c'est-à-dire celles permettant de limiter les émissions de gaz à effet de serre du territoire, dans le but d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Dans un second temps, l'étude pourra intégrer les enjeux d'adaptation et de résilience à ce cadre d'évaluation.

Le périmètre de ce cadre d'évaluation pourra être étendu dans les exercices ultérieurs à d'autres enjeux environnementaux voire sociaux par des experts de ces enjeux.

De premiers financements ont été acquis (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME-, Europe), il est proposé aux collectivités de s'investir dans le projet afin de bénéficier de cet exercice inédit.

Budget prévisionnel 2019-2020			
Dépenses		Recettes	
Actions	Montant total (en € TTC)	Financeurs	Participation (en € TTC)
coûts de personnel	119 885	Europe (EIT Climate KIC)	49 900
autres dépenses	11 000	ADEME	30 503
coûts indirects forfaitaires (25 %)	32 721	Métropole de Lyon	10 000
		autres collectivités (Métropoles de Strasbourg, Lille, Nantes et Ville de Paris)	40 000
		co-financement I4CE	33 203
Total	163 606	Total	163 606

IV - Modalités de suivi

Les différentes actions engagées auront pour effet d'assurer un meilleur reporting interne et externe pour le suivi des actions menées dans le champ de la transition énergétique et de l'adaptation aux effets du changement climatique.

À travers la mise en place de financements sous forme d'emprunts bancaires "verts", ou d'émissions obligataires vertes et sociales, la rédaction d'un reporting annuel est obligatoire sur la durée de l'emprunt. La Métropole devra alors démontrer aux investisseurs la traçabilité des fonds issus des obligations vertes ou sociales, ainsi que les économies socio-environnementales réalisées.

De même qu'il est important de se donner les moyens pour atteindre les objectifs ambitieux de la transition énergétique sur son territoire, il faut se donner les moyens de les suivre et de les évaluer. La Métropole affirme sa volonté de transparence à ce sujet ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - la démarche engagée par la collectivité pour diversifier les financements de la Métropole dans une logique d'emprunts verts,
- b) - l'identification de certains projets métropolitains ayant un impact socio-environnemental positif,
- c) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'I4CE pour son programme d'actions, pour les années 2019 et 2020,
- d) - la convention à passer entre la Métropole et l'I4CE définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer :

- a) - le pacte finance-climat,
- b) - ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 10 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P26O2293.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.